

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 23 septembre 2011  
(convocation du 12 septembre 2011)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

## **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine,  
M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick,  
M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean,  
M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, Mme TERRAZA Brigitte,  
M. AMBRY Stéphane, M. ASSERAY Bruno, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques,  
M. BOUSQUET Ludovic, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie,  
M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie,  
M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick,  
M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul,  
M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre,  
Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHAIRES Pierre, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain,  
M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle,  
M. QUANCARD Denis, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SIBE Maxime, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

## **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel	M. JOUBERT Jacques à Mme CHAVIGNER Michèle
M. DAVID Alain à Mme LACUEY Conchita	M. MAURIN Vincent à Mme MELLIER Claude entre 9 h 50 et 12 h
M. CAZABONNE Didier à M. Alain CAZABONNE à partir de 11 h 35	M. MERCIER Michel à M. AMBRY Stéphane
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude	M. MOGA Alain à M. MANGON Jacques à partir de 11 h 30
M. GELLE Thierry à M. BONNIN Jean-Jacques	M. MOULINIER Maxime à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic	M. PAILLART Vincent à M. COUTURIER Jean-Louis
M. LAMAISON Serge à M. GUICHOUX Jacques	M. PENEL Gilles à M. GUICHARD Max
M. SAINTE-MARIE Michel à M. FELTESSE Vincent jusqu'à 10H et à partir de 11H	M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas
M. ANZIANI Alain à M. BAUDRY Claude	M. QUERON Robert à M. LABARDIN Michel
Mme BALLOT Chantal à Mme EWANS Marie-Christine	M. RAYNAUD Jacques à M. RESPAUD Jacques
Mme BREZILLON Anne à Mme PIAZZA Arielle	M. REIFFERS Josy à M. LOTHAIRES Pierre à partir de 10 h 50
M. BRUGERE Nicolas à M. DUART Patrick	M. ROUVEYRE Matthieu à Mme TERRAZA Brigitte jusqu'à 10 h 20
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme COLLET Brigitte	M. SENE Malick à Mme FOURCADE Paulette
M. CAZENAVE Charles à Mme TOUTON Elisabeth	M. SIBE Maxime à Mme PARCELIER Muriel à partir de 11 h 45
Mlle DELTIPLE Nathalie à Mlle EL KHADIR Samira	M. SOLARI Joël à M. DAVID Jean-Louis
M. EGRON Jean-François à Mme FAORO Michèle	M. TRIJOLET Thierry à M. CHARRIER Alain jusqu'à 10 h 30

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**ADIL 33 - Programme Local de l'Habitat - Convention d'Objectifs CUB/ADIL**  
 **Subvention de fonctionnement de la Communauté Urbaine de Bordeaux pour 2011**  
 **Décision - Autorisation**

Madame FAYET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'ADIL, dont la CUB est adhérente, est subventionnée par la CUB au titre de ses missions définies par la circulaire du 10 septembre 1975, en tant que « Centre d'Information sur le logement ayant le caractère d'un service public d'intérêt général ». L'ADIL 33, créée également en 1975, s'adresse ainsi aux usagers, à qui elle donne, gratuitement, par l'intermédiaire de ses permanences physiques et téléphoniques, des informations et des conseils personnalisés en matière de logement, et constitue un outil de relais de proximité et d'expertise de la demande en logements auprès des pouvoirs publics.

L'ADIL est également soutenue par la CUB depuis 2003 en tant qu'acteur favorisant la mise en œuvre des objectifs et du programme d'actions du PLH communautaire. Elle participe à la mise en œuvre de deux axes stratégiques communautaires :

- Permettre à tous un parcours résidentiel de qualité et adapté à leurs besoins,
- Construire une politique d'habitat communautaire partagée.

La participation financière de la CUB s'élève à **114 000 euros pour 2011**.

### **1. Eléments de bilan de l'activité 2010**

La synthèse de ces éléments est présentée en annexe 1.

### **2. Perspectives 2011 et contenu de la convention d'objectifs 2011:**

Les objectifs 2011 pour l'ADIL s'articulent autour de 4 axes de travail :

**AXE 1 - Accueillir, informer et orienter le public sur les questions relatives au logement**

**AXE 2 - Permettre un parcours résidentiel des ménages de qualité et adapté aux besoins**

**AXE 3 - Construire une politique d'habitat communautaire partagée**

**AXE 4 - Le dispositif de suivi du PLH – la révision du PLH**

Le détail de ces axes de travail est présenté dans la convention annexée à cette délibération.

**Le Budget prévisionnel 2011 proposé par l'ADIL (en euro) se décompose ainsi :**

<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Charges de personnel	<b>794 767</b>	<b>Subventions de fonctionnement :</b>	<b>1 105 761</b>
Achats et charges externes	<b>209 850</b>	<i>Dont :</i>	
	<b>69400</b>	- CG 33	236 178
Impôts et taxes		- UESL	355 154
	<b>49 700</b>	- ETAT	144 789
Dotations		- <b>CUB</b>	<b>115 140</b>
		- PDALPD/MOUS ETAT	32 000
		- CAF	58 580
		- SACICAP	36 047
		- CGLLS	24 265
		- COMMUNES CDC	5 888
		- BANQUES	9 691
		- MSA GIRONDE	3 030
		- ESH	39 954
		- OPH	30 440
		- DIVERS	15 745
		Autres Produits	<b>30 000</b>
<b>Total</b>	<b>1 123 717</b>	<b>Total</b>	<b>1 136 901</b>
		<b>Résultat</b>	<b>13 184</b>

**La participation de la Communauté Urbaine :**

L'action de l'ADIL 33 étant primordiale pour une mise en œuvre cohérente de la politique de l'habitat de la CUB, il est proposé d'accorder une subvention de 114 000 euros pour l'exercice 2011. Le budget de l'ADIL 33 étant excédentaire, il est proposé de ne pas augmenter la subvention cette année par rapport à l'exercice 2011.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

**Le Conseil de Communauté,**

**VU** le code des collectivités territoriales,  
**VU** la délibération communautaire n°2001-1186 du 14/12/2001 approuvant le PLH,  
**VU** la délibération communautaire n°2003-0133 du 28/02/2003 adoptant l'avenant PLH,  
**VU** la délibération communautaire n°2007-0545 du 13/07/2007 approuvant le PLH modifié,

ENTENDU le rapport de présentation

**CONSIDERANT QUE** l'activité de l'ADIL 33 contribue à la mise en œuvre du PLH de la Cub

### **DECIDE**

**Article 1 :**

le versement en 2011 d'une subvention de fonctionnement de 114 000 euros à l'association ADIL 33 au titre de son programme d'actions 2011

**Article 2 :**

de l'inscription de la dépense correspondante au compte 6574 - 65 - 72- CRB UE00 du budget de l'exercice en cours

**Article 3 :**

d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention ci-annexée.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2011,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
la Vice-Présidente,

<p><b>REÇU EN PRÉFECTURE LE 6 OCTOBRE 2011</b></p> <p><b>PUBLIÉ LE : 6 OCTOBRE 2011</b></p>
---

Mme. VÉRONIQUE FAYET